



Attestation accident de travail tard

Par **Ninaa**, le **12/07/2016** à **16:00**

Voila mon médecin va faire une rectification de mon AM pour AT parce que je viens de recevoir l'attestation d'accident de travail par mon employeur. Cela dit est ce que la sécurité sociale vaille accepter vu kil est tres tard. Mon employeur a pri tout son temps de me l'envoyer.

Concernant les vacances mon employeur dit qu'il faut un jour pour me valider pour que jaille en vacance. De plus elle dit que AT et congés payés ne peut pas etre dans la meme fiche de paie le meme mois est ce vrai?

merci

Par **P.M.**, le **12/07/2016** à **16:25**

Bonjour,

Le médecin traitant ne peut pas a priori rectifier un arrêt-maladie mais le prolonger...

Il faudrait savoir ce vous indiquez qu'il est très tard, si c'est l'attestation employeur car bien sûr la prescription de 2 ans n'est certainement pas atteinte...

Si l'employeur vous fait revenir pour une journée c'est normalement pour passer la visite de reprise si l'arrêt a duré plus de 30 jours...

Il faudrait que ce soit pour une question informatique qui devrait être réglée mais je ne vois pas ce qui empêcherait un éventuel maintien du salaire pendant l'arrêt consécutif à un accident du travail ou même une absence et les congés payés sur la feuille de paie du même mois...